

L'ÉCOLE, C'EST QUAND ?

ENTRÉES ET SORTIES - HORAIRES DE L'ÉCOLE

Matin : **8h20 / 11h30** - Après-midi : **13h05 / 16h15**

**LES PORTAILS SONT FERMÉS A CLÉS EN DEHORS DE CES HORAIRES
(plan vigipirate)**

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires, c'est important pour votre enfant et pour l'organisation de l'école.

Une fois le portail fermé vous devrez sonner à l'interphone pour rentrer. Attention : nous faisons notre possible pour que quelqu'un vous ouvre mais la directrice n'est pas constamment près de l'interphone.

Certaines classes sortent par le portail principal, d'autres par le portail cour à l'arrière du bâtiment car il n'est pas possible de faire circuler 11 classes dans le couloir. Le choix du portail est fait pour l'année et vous sera communiqué juste avant la rentrée.

ATTENTION ! Une situation particulière (par exemple sanitaire) peut nous contraindre à modifier les entrées/sorties, les horaires ou l'organisation générale durant la classe.

Vous en serez informés par courriel et affichage. Soyez donc régulièrement attentifs aux messages envoyés.

CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE !



ÉCOLE PRIMAIRE *Les Vertes Campagnes* élémentaire

Adresse : 143 rue des Vertes Campagnes 01170 Gex

Directrice école primaire : Isabelle LE ROY - 04.50.41.77.67

Courriel : ce.0010993z@ac-lyon.fr

Site internet :

<https://primaire-vertes-campagnes.edu01.ac-lyon.fr/>

Vous y trouverez beaucoup d'informations utiles à cette année scolaire (calendrier des vacances, fournitures, règlement intérieur etc... donc allez le consulter !)

BIENVENUE À TOUS ET À VOS ENFANTS

Votre enfant est accueilli au sein de notre établissement et nous lui souhaitons la **bienvenue**.

Ce livret vous permettra de trouver un ensemble de renseignements pratiques et des informations sur le mode de fonctionnement de l'école.

L'ensemble de l'équipe enseignante, la direction d'école et les représentants de parents d'élèves se tiennent à votre disposition pour plus d'informations.

L'école élémentaire compte 290 élèves (environ) répartis en 11 classes.

La Communication ÉCOLE - FAMILLE

Voici les différentes modalités de communication :

- **La réunion d'informations** : Chaque enseignant organise en début d'année une réunion dans sa classe. Votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant l'enseignement et la vie scolaire vous seront données. Nous répondrons également à vos questions. C'est un moment important pour le suivi de votre enfant. Les enseignants vous informeront des dates.
- **Les courriels** : l'école et chaque enseignant utilisent les boîtes mails pour vous informer.
- **L'application EDUCARTABLE** : ces informations vous seront communiquées par mail par l'enseignant.

C'est essentiel de **nous fournir une adresse courriel valide pour chaque parent**.

Vous pouvez contacter les enseignants sur les adresses courriels académiques (cf. site internet).

L'école (la direction) gère la boîte courriel de l'école, elle est distincte de celle des enseignants.

Merci de nous communiquer tout changement dans vos coordonnées.

- À tout moment dans l'année, vous pouvez rencontrer les enseignants (soit à votre demande soit à la leur) pour échanger sur la scolarité de votre enfant. La demande se fait par mail ou via le cahier de liaison.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

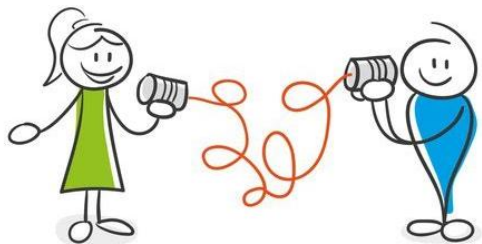
Les répartitions et affectations de classes ne seront effectives que fin août quand tous les postes sont pourvus.

A ce jour, les enseignants présents à l'école sont :

- Adeline CORDEL
- Audrey GRAS
- Marie GUICHARDON
- Aurore LONJARET
- Chloé MOUNIER
- Elodie NEBOUT
- Sarra SATTAY

D'autres enseignants sont nommés et seront affectés soit en maternelle, soit en élémentaire.

La directrice, Isabelle LE ROY dirige l'école primaire Vertes Campagnes qui regroupe les classes maternelles et les classes élémentaires. Elle est déchargée à plein temps.



SORTIES SCOLAIRES - ASSURANCE

Au cours de l'année, des sorties scolaires peuvent être organisées.

Elles sont financées grâce à la municipalité, à la coopérative scolaire, aux associations de parents d'élèves (La Verte Altitude, le SOU des écoles). Elles donnent à l'ensemble des enfants une ouverture sur le monde culturel, sportif... **Elles ne peuvent se réaliser sans le concours d'adultes accompagnateurs.**

Merci d'avance pour votre futur engagement.

Il peut y avoir des projets d'école (toute l'école participe) ou des projets de classe (qui ne concernent que certaines classes selon le projet des enseignants).

Vous devez nous fournir une attestation d'assurance en début d'année

- « **accident corporel / individuelle accidents** » (pour les dommages subis)
- et « **responsabilité civile** » (pour les dommages causés).

Ces 2 assurances sont obligatoires pour que votre enfant participe aux sorties scolaires qui dépassent les horaires d'école (par exemple si un pique-nique est organisé).

Votre enfant devra avoir sa pièce d'identité personnelle pour une éventuelle sortie en Suisse voisine ou dont le transport passe par la Suisse.

La RENTRÉE, C'EST QUAND ?

Du CE1 au CM2 : Mardi 1er septembre 2026 à 8h20 dans la cour à l'arrière du bâtiment.

Pour les CP : Mardi 1er septembre à **8h00** dans la cour à l'arrière du bâtiment.



CALENDRIER des VACANCES

VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

(Consultez aussi le site de l'école)

- Rentrée : mardi 1er septembre 2026
- Toussaint : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026 (retour en classe)
- Noël du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 (retour en classe)
- Hiver - Zone A du samedi 13 février 2027 au lundi 1er mars 2027 (retour en classe)
- Printemps - Zone A du samedi 10 avril 2027 au lundi 26 avril 2027 (retour en classe)
- Pont de l'Ascension du mercredi 5 mai 2027 (inclus) au lundi 10 mai 2027 (retour en classe)
- Vacances d'été à partir du samedi 3 juillet 2027

Attention aux jours fériés français durant lesquels l'école est fermée : 1^{er} et 11 novembre - Lundi de Pâques - 1^{er} et 8 mai - Lundi de Pentecôte.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

= CANTINE et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (soir et matin)

L'inscription se fait à la mairie.

Toute modification dans les inscriptions doit être validée par le service de la mairie.

Vous pouvez contacter le Service Scolaire :

- 04.50.42.25.45
- vie.scolaire@ville-gex.fr

IMPORTANT ! L'ÉCOLE NE GÈRE PAS LES INSCRIPTIONS et n'y a pas accès !

Si votre enfant **n'est pas inscrit** il ne sera **pas pris en charge** par la cantine et/ou le périscolaire.

Si votre absent est **absent le matin** il ne sera **pas pris en charge** à la cantine à 11h30.

INCIDENT sur les temps périscolaires

L'ÉCOLE NE GÈRE PAS LES INCIDENTS avant 8h20, entre 11h30 et 13h05 et après 16h15 !

Si votre enfant a eu un souci sur ces temps-là,
il faut contacter le service scolaire de la mairie de Gex ou le responsable de l'accueil périscolaire :
Sebastien.valadier@ville-gex.fr

Les représentants de PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants de parents d'élèves sont regroupés sur une liste et ne sont pas constitués en association.

Ils sont élus pour une année scolaire, lors des élections des délégués de parents d'élèves, qui se déroulent en début d'année scolaire (mois d'octobre). Autant de postes que de classes sont à pourvoir. Tout parent de l'école (représentant légal d'un enfant) peut se présenter à ces élections. Il suffit d'en informer la direction de l'école ou l'enseignant.

Les élus sont présents lors des trois conseils d'école annuels et ils sont vos porte-paroles.

N'hésitez pas à les contacter pour leur faire part de vos remarques et vos suggestions. Les adresses mails des représentants des parents d'élèves seront sur le blog d'informations de l'école.

En cas de problème...

Nous sommes très attentifs au bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

Son épanouissement dépend aussi du bon climat qui règne dans sa classe et dans l'école en général. Nous privilégions les bonnes relations entre toutes les personnes qui fréquentent l'école : les enfants, l'équipe pédagogique, le personnel municipal, les familles.

Ne laissez pas trainer un problème rencontré par votre enfant, parlez-en au plus vite à l'enseignant afin de clarifier très vite les faits. Nous nous efforcerons ensemble de trouver les solutions adaptées.

Merci !

PHOTOS en CLASSE

En début d'année, nous vous demandons l'autorisation de prendre en photos votre enfant.

Cette autorisation sert :

1/ à partager avec vous des activités particulières de la classe (sorties, ...) à travers un moyen de communication **sécurisé**.

2/ à le prendre en photo avec sa classe et ses enseignant(e)s par un photographe professionnel qui vient dans l'école mi-octobre. Ces photos de classe vous sont ensuite présentées et vous pouvez (ou pas) les acheter. Les bénéfices sont versés à la caisse (COOP) de l'école et financent les sorties et projets de l'école.

Si vous hésitez à nous donner cette autorisation, parlez-en avec vos enseignant-e-s ! Merci.

LES ABSENCES

Tout parent inscrivant son enfant à l'école **s'engage à ce qu'il suive une scolarité régulière, respectueuse du calendrier des congés nationaux**.

Lorsque l'enfant est absent, il faut prévenir l'enseignant dans les plus brefs délais, par courriel, en adressant le message à l'enseignant (consultez le **trombinoscope** de l'équipe sur le blog de l'école et sur les panneaux d'affichage au portail).

Au retour, l'absence de l'enfant doit être **justifiée** par mail ou par un message dans l'agenda et le motif invoqué doit faire partie des excuses légitimes (cf. code de l'éducation).

C'est aux familles de prévenir également les services restauration et périscolaire gérés par la municipalité :

vie.scolaire@ville-gex.fr

MALADIES

Un enfant **fiévreux** ne doit pas se rendre à l'école.

Prévenez immédiatement l'école pour toute maladie contagieuse ou à déclaration obligatoire.

Aucun médicament n'est délivré à l'école, même sur présentation d'une ordonnance médicale.

Par contre, dans le cas d'un suivi particulier (exemple : asthme, allergies, maladies chroniques ...) un protocole sera rédigé = **PAI** (projet d'accueil individualisé) et signé par tous (enseignant, parents, direction, médecin) si la prise de médicaments ou si des adaptations scolaires sont nécessaires.

Si votre enfant mange à la cantine et/ou va au périscolaire, ce PAI sera transmis à la mairie par l'école pour signature.

En cas d'allergie alimentaire, même si votre enfant ne mange pas à la cantine, il faut rédiger un PAI car l'enfant risque d'être en contact avec l'aliment allergène.

Nos BESOINS FINANCIERS

Notre équipe est dynamique et s'engage chaque année dans des projets d'école, de classe et dans des sorties.

Elle achète également des équipements pour les enfants qui ne peuvent être pris en charge par le budget de la mairie pour le fonctionnement des écoles. Tous vos dons sont versés sur la caisse COOPERATIVE de l'école de l'OCCE (COOP).

Pour financer tout ça, nous avons besoin de vous et une participation libre vous est demandée en début d'année.

Sans vos participations nous ne pourrions engager nos projets et nos sorties.

En plus de vos participations via la COOP, nous bénéficions de l'aide financière très précieuse de 2 associations de parents :

LA VERTE ALTITUDE

Cette association de parents de l'école organise des actions sur l'école afin de récolter des fonds qu'elle nous reverse pour nos projets et nos sorties. Elle organise également la fête de l'école (si les conditions sont réunies) en fin d'année scolaire.

Le SOU des ECOLES de GEX

Le SOU des ECOLES, lui, est constitué de parents de toutes les écoles de GEX. Il organise des actions sur la commune de Gex dont l'intérêt est à la fois de rendre service aux familles mais aussi de récolter des fonds reversés ensuite aux écoles.

POUR LES AIDER ET DONC

POUR NOUS AIDER :

CONTACTEZ-LES - REJOIGNEZ-LES !

Ce sont vos enfants qui en bénéficient !

Le SUIVI DES ELEVES

Deux fois dans l'année, les enseignants complète **le livret scolaire unique (LSU) de votre enfant.**

Ces LSU seront consultables en ligne à la fin de chaque semestre. Vous y trouverez un repère quant aux compétences travaillées et une appréciation de l'enseignant. Le LSU en ligne permet que vous ayez accès à tous les LSU des années précédentes.

Des codes d'accès vous seront donnés. **Conservez-les, ils seront valables toute la scolarité de votre enfant.**

NB : Les identifiants sont nominatifs. C'est pourquoi il est important que les deux parents donnent leur email en début d'année.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les élèves qui rencontreraient des difficultés peuvent bénéficier des APC. L'enseignant informe alors la famille et lui demande son autorisation afin que l'enfant puisse y participer. (Les APC ont lieu après la classe à partir de 16h15 jusqu'à 17h ou 17h15 ou le mercredi matin (selon les enseignants).